



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Saint-Denis, le 17/10/06

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

A R R E T E N° 3708 /DRASS

**portant nomination des membres du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion**

XXXXXXXX

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L. 752-9 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 96-344 du 24 avril 1996 portant mesures relatives à l'organisation de la sécurité sociale ;
- VU les articles D. 231-1 à D. 231-5 du code de la sécurité sociale relatifs à la répartition des sièges au sein d'un conseil d'administration et aux modalités de nomination de ce conseil par le Préfet de Région ;
- VU l'article D. 752-2 du code de la sécurité sociale ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion :

En tant que représentants des assurés sociaux sur désignation de :

4

1) La Confédération Générale du Travail (CGT) :

TITULAIRES

- M. Jean-Marc GAMARUS
- M. Jean-Luc SMITH

SUPPLEANTS

- M. Jacques ROCHELAND
- Mme Catherine COUTEYEN-CARPAYE

2) La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT-FO)

TITULAIRES

- M. Philippe POUDROUX
- M. Eric MARGUERITE

SUPPLEANTS

- M. Joël CARY
- Mme Martine HOARAU

3) La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

TITULAIRES

- Mme Christine GRONDIN
- M. Joseph Jacky TECHER

SUPPLEANTS

- M. Joseph AMED
- Mme Maryvonne QUENTEL

4) La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC.)

TITULAIRE

- M. Philippe CADET

SUPPLEANT

- M. Johnny VARAMATA

5) La Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC)

TITULAIRE

- M. Jean-Paul BENARD

SUPPLEANT

- M. Jean-Marie DEGARD

En tant que représentants des employeurs sur désignation :

5

1) Du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

2) De la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

3) De l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) :

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

En tant que représentants des Travailleurs Indépendants :

6

1) Sur désignation de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

2) Sur désignation de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) :

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

3) Sur désignation conjointe de l'Union Nationale des Professions Libérales et la Chambre Nationale des Professions Libérales (UNAP-CNPL) :

TITULAIRE

(non formulé)

SUPPLEANT

(non formulé)

En tant que représentants des Exploitants Agricoles sur désignation de la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA) :

7

TITULAIRES

- M. André GOVINDASSAMY
- M. David VIRAPIN
- M. Harry Claude MOREL

SUPPLEANTS

- M. Jean Bernard HOARAU
- M. Herjo CORRE
- M. Jean Alain BELLON

En tant que personnes qualifiées sur désignation du Préfet de la Région :

- Mme Maryse PICARD
- M. Gérard DEMANGE
- M. Eric SOUNDROM
- M. Thommy ATANARI

En tant que représentants des Associations Familiales sur désignation de l'Union Départementale des Associales Familiales (UDAF) :

TITULAIRES

- Mme Marie Josette MAUNIER
- M. Aristide PAYET
- M. René VLODY

SUPPLEANTS

- M. Jean-Yves PANON
- Mme Marie Claire GUICHARD
- M. Pierre PAUSE

ARTICLE 2. - Cet arrêté prendra effet à compter du 2 novembre 2006.

ARTICLE 3. - Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

FAIT A SAINT-DENIS, le 17/10/06

LE PREFET,